

# BROC'A VÉLO

**SAMEDI 25 MAI 2024 - BASE DE LOISIRS EOLYS, LESTREM**

La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) organise une brocante aux vélos le samedi 25 mai 2024. Vous souhaitez vendre ou acheter un vélo ? C'est le moment, c'est le printemps ! La bourse se déroulera le samedi 25 mai 2024, à la base de loisirs Eolys à Lestrem (62136)

---

**Contact :** Jeremy CARPENTIER / 06.78.61.46.47

---

## Principe :

- A l'image d'une braderie, chaque particulier dispose de 2m<sup>2</sup> pour vendre uniquement des vélos et accessoires de vélos
  - La CCFL ne perçoit aucune commission sur les ventes
  - Chaque particulier a la possibilité de vendre son vélo ou ses accessoires de vélo, et est de fait responsable de ses ventes et de ses articles mis en vente
- 

## Déroulement :

Jusqu'au 24 mai 2024...

INSCRIPTION et RÉSERVATION de son emplacement, en remplissant la fiche d'inscription à transmettre à l'adresse suivante : [jeremy.carpentier@cc-flandrelys.fr](mailto:jeremy.carpentier@cc-flandrelys.fr) / [axel.winnicki@cc-flandrelys.fr](mailto:axel.winnicki@cc-flandrelys.fr)

25 mai 2024

8H00 - 10H00 : Installation des stands.

10H00 : Ouverture de la broc'à vélo aux publics.

16H30 : Fin de la broc'à vélo

16H30-18H00 : Rangement des stands

Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure pour toute vente sur la broc'à vélo.

---

## RÈGLEMENT BROC'A VÉLO

**Article 1 :** La manifestation dénommée "Broc'à vélo" organisée par la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) se déroulera à la Base de Loisirs Eolys à Lestrem (62136) entre 10H00 et 16H30.

**Article 2 :** La brocante est ouverte aux particuliers. Les participants devront uniquement vendre des vélos ou des accessoires de vélos. L'inscription est à remettre par mail à l'adresse suivante ainsi que les documents suivants :

- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- Le règlement intérieur signé.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

De plus, l'exposant atteste ne pas faire plus de 2 vide-greniers dans l'année.

**ARTICLE 3 :** 1 emplacement = 2 m<sup>2</sup>.

Une caution de 10 euros sera demandée, en chèque. Celle-ci vous sera restituée à la fin de la brocante après vérification de l'état de votre emplacement (encombrants retirés, déchets mis dans les poubelles, etc...)

**ARTICLE 4 :** Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

**Article 5 :** Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

**Article 6 :** Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

**Article 7 :** L'entrée de la brocante est interdite avant 8h00. Après installation de leur stand, les exposants devront obligatoirement stationner en dehors de l'emplacement de la brocante. L'installation des stands devra se faire entre 8h00 et 10h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte de la brocante jusqu'à 18h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 10h00 sera considéré comme libre et pourra être attribué à une tierce personne.

A l'issue de la manifestation, les véhicules seront autorisés à entrer sur le site uniquement à partir de 16h30.

**Article 8 :** Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet

**Article 9 :** Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. La CCFL se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 10 :** Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands.

**Article 11 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

**Article 12 :** Un chèque de caution de 10 euros sera demandé aux exposants à l'inscription pour l'emplacement, et sera restitué à son départ de l'emplacement si celui-ci est rendu dans le même état de propreté où il l'a trouvé.

---

Le   /   / 2024

Signature :